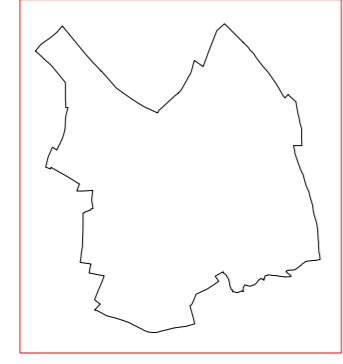


Plan Local d'Urbanisme

**PLAN
1/1**

Éléments constitutifs
du Porter à Connaissance (P.A.C)
Art. R.121-1
du Code de l'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**
D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du 11/09/2012

Données à jour : 10/02/2013
url : <http://www.pps-urbanisme.serveur.59194.war>

Echelle : 1 / 20 000

Source : Gestionnaire Servitudes
(S) Gestionnaire P.U. Digip

Email : urbanisme@englefontaine.fr

Légende

Limite communale

Batiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
① Ruisseau de la fontaines St Georges
② Ruisseau du pont de l'eau
A.P. du 16/01/1970

EL7 Alignement
● RD 934
● RD 932
● RD 100

AS1 Protection des Captages en Eau Potable
Captage d'Englefontaine
D.U.P du 26/05/1983
● P.I. = Périmètre de Protection Immédiate.
● P.R. = Périmètre de Protection Rapprochée.
● P.E. = Périmètre de Protection Eloignée.

INT1 Cimetières civils et militaires
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

